



Maison en vente suite à divorce

Par **kiwi_old**, le **30/08/2007** à **21:45**

Je divorce , nous avons 2 enfants , ma femme et moi avons acheté à ma mère la maison de ses parents avec l'accord signé chez notaire des mes frères et soeurs sur un prix de 250 000 F à l'époque , donc bien en dessous du marché . Elle est finie de payer . Ma femme réclame sa part de la maison mais bien sûr au prix le plus haut possible en fonction du marché actuel. Je veux conserver la maison et donc je dois lui reverser sa part. comment puis je empêcher qu'elle soit trop gourmande puisqu'elle a décidé bien sûr de ne pas tenir compte du prix que le maison lui a vraiment coûté mais de gagner un maximum d'argent en abusant au passage , son mari , sa belle mère et ses beaux frères et belle soeur . Puis je également la faire attendre et combien de temps avant de signer l'accord sur un prix de vente ?

Par **Upsilon**, le **31/08/2007** à **08:47**

Bonjour et bienvenue sur notre site !

Concernant les délais dans les procédures, je n'ai absolument aucune idée, mais voyez avec votre avocat.

Concernant le fond du problème à savoir l'estimation du prix de la maison, le notaire est dans l'obligation de prendre la valeur de la maison AU JOUR DU PARTAGE, et non au jour de l'achat, donc même si vous aviez payé votre bien 1 euros, et qu'il valait auj. 200.000 euros, vous seriez pris sur une base de 200.000 euros.

Par contre, vous êtes tout à fait en mesure d'en demander une contre évaluation par une (

plusieurs même) agence immobiliere !

Une fois le prix fixé, vous pourrez, pour éviter de payer une somme très importante, décider de renoncer à une partie de votre part dans la communauté pour payer par " compensation " la part de votre ex femme dans la maison.

N'hésitez surtout pas à revenir vers nous pour toute autre question,

Upsilon.